

Proposition #1

ENGAGER UN EFFORT PARTICULIER SUR LA PRÉVENTION



Fiche 1a

LA LUTTE

CONTRE LE TABAGISME



Exposé de la

PROBLÉMATIQUE

- Un fumeur multiplie son risque d'avoir un cancer broncho-pulmonaire par 30
- **78 000 décès** chaque année en France dus au tabac (soit 21 % des décès masculins et 7 % des décès féminins).
- Le coût des soins associés aux pathologies attribuables au tabac a été estimé par la CNAMTS à un ordre de grandeur de 12 milliards d'euros en 2013, dus pour moitié aux pathologies respiratoires, pour un peu moins d'un tiers aux cancers et pour un cinquième aux pathologies cardio-vasculaires ; en ajoutant à ces coûts directs des coûts indirects et intangibles tels que les pertes de production, la valeur des vies humaines perdues, etc., le coût social, au sens le plus extensif du terme, pourrait être évalué à **120 milliards d'euros**.



SOLUTIONS

proposées par la FEHAP

- **Créer** un sous-objectif de l'ONDAM intitulé : « **Prévention et programmes d'investissement en santé publique** », pouvant rassembler les engagements financiers situés sur l'intervention en amont et la modération de la dépense de soins et d'accompagnement en aval. La dimension pluriannuelle des économies attendues peut légitimer un schéma s'apparentant au Fond de Financement de l'Innovation Thérapeutique (LFSS 2017).
- **Amplifier** le programme « Hôpital sans tabac », dans une promotion volontariste, auprès des patients et de leurs proches, des propositions de sevrage et de substitution.
- **Mobiliser** les énergies et les compétences des étudiants en médecine dans le cadre de leur « service citoyen »
- **Établir** avec les fédérations employeurs du champ de la protection sociale, une charte nationale
« Employeurs et salariés sans tabac ».
- **Développer** de nouveaux outils d'aide au sevrage tabagique interactifs en s'appuyant sur le taux élevé de couverture numérique de la population (e-coaching Tabac Info Service...) et sur les équipements e-santé de type télémédecine.
- **Instaurer**, dès l'école primaire (voire maternelle), une éducation à la prévention.



LES FACTEURS-CLÉS

du succès

- **Renforcer** le rôle des organismes complémentaires de l'Assurance Maladie aux actions de prévention et de promotion de la Santé en mobilisant totalement les fonds collectés à cet usage.
- **Instituer**, dans la contractualisation des établissements et services, des objectifs liés à la prévention de cette addiction en lien avec le Plan National de Réduction du Tabagisme (passer sous la barre de 20% de fumeurs en 2024)
- **Instituer** des objectifs de réduction du tabagisme auprès des médecins traitants, « premier conseiller » de lutte anti-tabac et des professionnels de santé hospitaliers.